

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par
M. Breton

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« n'intervient pas »,

les mots :

« ne pratique pas le suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui convient.